

APPEL A MANIFESTATION D'INTERÊT

IDENTIFICATION D'AGENCES DE CONTRACTUALISATION ET DE VERIFICATION (ACV) POUR LE VOLET TECHNIQUE

TYPE D'ACTIVITES : FINANCEMENT BASE SUR LA PERFORMANCE (FBP)

SECTEUR : EDUCATION

PAYS : BURUNDI

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Expertise France est l'agence française de coopération technique internationale. Elle conçoit et met en œuvre des projets destinés à contribuer au développement équilibré des pays partenaires, conformément aux objectifs de développement durable (ODD) de l'Agenda 2030 et aux priorités de l'action extérieure de la France. La mission d'Expertise France est de répondre à la demande de pays partenaires qui veulent renforcer la qualité de leurs politiques publiques pour relever les défis environnementaux, sociaux, économiques ou sécuritaires auxquels ils sont confrontés. Pour cela, l'agence mène des projets dans les principaux domaines de l'action publique :

- Gouvernance démocratique, économique et financière.
- Paix, stabilité et sécurité.
- Développement durable, climat et agriculture.
- Santé et développement humain.

Le Projet Twige Twese, co-financé par la Délégation de l'Union Européenne au Burundi (DUE) et l'Agence Française du Développement (AFD), s'inscrit dans le cadre du « programme d'appui de l'UE (Union Européenne) à l'éducation fondamentale et à la mise en œuvre du plan sectoriel de l'éducation 2022-2030 du Burundi ». Il est mis en œuvre en appui au MENRS (Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique) dans 4 Provinces du Burundi : Bujumbura Mairie, Gitega, Muyinga et Kirundo. Les deux résultats attendus par le projet sont :

- Résultat 1 : Les compétences professionnelles initiales et continues des enseignant.es, des formateurs, et des encadrants pédagogiques sont renforcées, notamment en matière de didactique, genre, environnementale, et d'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC).
- Résultat 2 : Les acteurs du système éducatif sont accompagnés dans la mise en œuvre pilote de l'approche des financements basés sur la performance.

Le présent appel à manifestation d'intérêts concerne le résultat 2 relatif au dispositif de financement basé sur la performance (FBP) dans le secteur de l'éducation. La mise en œuvre du FBP dans le secteur s'inscrit dans la continuité des expériences du Burundi, notamment celles du secteur de la santé et celles du secteur de l'éducation dans les Provinces de Bubanza entre 2014 et 2016 et de Muramvya depuis 2020. En ce moment, la MENRS prépare une nouvelle phase de FBP avec une perspective de mise à échelle nationale du dispositif au cours des prochaines années. Ainsi, un travail de mise à jour des matrices des indicateurs du FBP, du manuel de procédures et de préparation d'un manuel de vérification sont en cours. A ce stade, le projet Twige Twese est engagé sur la mise en œuvre du FBP dans une des quatre provinces précitées dès la rentrée scolaire 2024/2025.

Le mécanisme du FBP implique le recrutement d'une agence indépendante de vérification de l'atteinte des indicateurs par chacune des structures impliquées (écoles, DCE, et DPE) avec des implications directes sur les montants de subsides perçus par les différentes structures. C'est dans cette optique qu'Expertise France sera

amené à recruter une Agence de Vérification pour la vérification technique de l'atteinte des résultats. Cette vérification sera effectuée de manière indépendante et sur la base des matrices d'indicateurs, du manuel de procédures et du manuel de vérification qui seront mis à disposition de l'agence dans le cadre de l'appel à propositions. La vérification portera sur une des quatre provinces et un nombre d'au moins 100 écoles.

PRINCIPALES ATTRIBUTIONS ET RESPONSABILITES ATTENDUES DE L'AGENCE DE CONTRACTUALISATION ET DE VERIFICATION

Ci-dessous les principales attributions de l'agence de contractualisation et de vérification :

- Vérifier trimestriellement les résultats quantitatifs et qualitatifs des structures sous contrat FBP et assurer la vérification des données déclarées par les écoles ;
- Remettre un rapport trimestriel de vérification pour chaque structure (écoles) au MENRS, ainsi que des rapports consolidés au niveau provincial ;
- Participer (en tant qu'observateur) aux ateliers de restitution et validation des résultats trimestriels par la DPE (Direction Provinciale de l'Education) et les DCE (Direction Communale de l'Education) ;
- Elaborer et transmettre les factures validées au bailleur pour le paiement à chaque structure ;
- Recruter et signer les contrats avec les Associations locales qui font l'enquête communautaire ;
- Relever les contraintes majeures rencontrées par les structures, plus propositions de pistes de solutions ou d'atténuation ;
- Proposer des améliorations aux procédures existantes de mise en œuvre et de vérification du FBP.

II. PROFIL RECHERCHE ET CRITERES D'ELIGIBILITE DES SOUMISSIONNAIRES

- Etre une personne morale (entreprise, association ou ONG) dûment établi et/ou enregistré au Burundi ;
- Avoir au moins 3 ans d'expérience dans des missions de type audits administratifs et financiers, audit de conformité, audit de contrôle qualité, audit de performance, ou équivalent ;
- Avoir une expérience dans des missions de vérification dans le cadre du FBP dans le secteur de la santé, de l'éducation ou autre secteur au Burundi serait un avantage (pas un prérequis) ;
- Avoir une expérience dans le secteur de l'éducation serait un avantage (pas un prérequis) ;
- Disposer des ressources humaines qualifiées pour ce type de travail ;
- Avoir les équipements techniques appropriés pour ce type de travail, y compris pour assurer la couverture d'une des quatre provinces du projet ;
- Avoir au moins 1 année d'existence avec attestation de reconnaissance ou ordonnance ministérielle portant création ;
- Avoir une présence ou une représentation au Burundi depuis plus d'une année.

III. CONSTITUTION DU DOSSIER D'IDENTIFICATION ET MODALITES DE TRANSMISSION

- Preuve d'enregistrement (Registre de commerce, acte de constitution, attestation de reconnaissance, etc.) ;
- Document de désignation du dirigeant légal ;
- NIF (Numéro d'Identification Fiscale) ;
- Bref narratif (1-2 pages) justifiant de la qualification du candidat pour la réalisation de cette mission ;
- Documents justificatifs de la réalisation de missions similaires ou en relation avec le profil spécifié ci-dessus ;
- Mémoire détaillant l'organisation de l'équipe et les profils RH (ressources humaines) qui seraient mis à contribution dans le cadre d'une telle mission (y compris les CV, si disponibles) ;
- Liste des équipements techniques dont dispose le soumissionnaire pour la réalisation de cette mission.

IV. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Si un candidat souhaite avoir des renseignements complémentaires sur des points techniques ou administratifs du dossier, il pourra envoyer ses questions à l'adresse mail : twige.twese@expertisefrance.fr

, au plus tard 24h avant la date limite de dépôt des plis. Les offres sous plis fermé doivent être déposées au Bureau d'Expertise France sis N°43 chaussée Prince Louis Rwagasore (Immeuble Ndamama House 2nd Etage-Bureau Space &Time). **La date limite des dépôts des offres est fixé au 24 juin 2024 à 17heures.**

V. TRAITEMENT DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Expertise France s'engage à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier, le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable à compter du 25 mai 2018.

Identité et coordonnées du responsable de traitement et de son représentant :

Expertise France

40, Boulevard de Port Royal

75005 Paris

Représentée par son Directeur Général,

Responsable de traitement opérationnel :

Le Département des Systèmes d'Information représenté par son Directeur

Coordonnées du délégué à la protection des données personnelles :

informatique.libertes@expertisefrance.fr

Les fondements juridiques légitimant le ou les traitements correspondent aux c) et e) de l'article 6.1 du RGPD, à savoir que :

- Le traitement est nécessaire au respect d'une obligation légale à laquelle Expertise France est soumis
- Le traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont est investi Expertise France ;

Les finalités du ou des traitements sont :

- La gestion et le suivi de la présente procédure de passation de marchés,
- La gestion et le suivi du marché public conclu.

Les destinataires ou catégorie de destinataires des données à caractère personnel sont exclusivement les personnels habilités de l'autorité contractante, des ministères et des opérateurs de l'Etat, en charge de la passation et de l'exécution du contrat, ainsi que de leurs prestataires d'assistance dans ses activités.

Durée de conservation : ces données sont conservées pendant toute la durée de passation et d'exécution du contrat, ainsi que durant la DUA applicable au contrat.

Conformément aux dispositions des articles 15 à 21 du RGPD, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification, et d'effacement à ces informations qui les concernent. Elles disposent également d'un droit à la limitation du traitement et d'opposition à ce traitement pour des motifs légitimes. L'exercice des droits d'information et de tout autre exercice de droit des personnes concernées par les traitements mis en œuvre peuvent être effectués auprès du délégué à la protection des données d'Expertise France.

La personne dont les données à caractère personnel sont collectées dans le cadre de la présente procédure dispose d'un droit de réclamation auprès de la CNIL.

Expertise France s'engage à garantir la confidentialité des propositions qui lui sont adressées et veille à ce soit assurée la sécurité et le stockage de ces propositions.